

RÈGLEMENT OFFICIEL

La Soulacaise – 5 km & 10 km

Samedi 1 août 2026 – Soulac-sur-Mer

Article 1 – Organisation

La course « La Soulacaise » est organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soulac. Elle se déroulera le samedi 1 août 2026 à Soulac-sur-Mer.

Départ et arrivée : Statue de la Liberté, Avenue de la Brigade Carnot, 33780 Soulac-sur-Mer. Deux épreuves sont proposées : 5 km et 10 km. Le parcours se déroule principalement sur piste cyclable.

Article 2 – Horaires

Le départ des deux courses (5 km et 10 km) sera donné à 9h30.

Article 3 – Conditions de participation

10 km : ouvert à partir de la catégorie Cadet (16 ans et plus).

5 km : ouvert à partir de la catégorie Minime (14 ans et plus).

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Chaque participant devra présenter soit une licence FFA valide, soit un Parcours Prévention Santé (PPS) valide.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme ProTiming ou sur place le jour de la course dans la limite des dossards disponibles. Le nombre maximum de participants est fixé à 1000 coureurs. Toute inscription est personnelle et non transférable.

Article 5 – Dossards

Les dossards devront être portés de manière visible sur la poitrine pendant toute la durée de la course. Le retrait des dossards se fera le jour de la course sur le site de départ.

Article 6 – Parcours

Les parcours empruntent principalement la piste cyclable de Soulac-sur-Mer. Le parcours de 5 km correspond à la première partie du parcours de 10 km. Le parcours sera balisé et sécurisé par des signaleurs.

Les participants devront veiller à utiliser au mieux le sens de circulation de la piste cyclable afin d'éviter toute gêne entre les coureurs.

Article 7 – Sécurité

La sécurité sera assurée par les Sapeurs-Pompiers de Soulac, avec des signaleurs bénévoles positionnés sur le parcours et un VTT ouvreure en tête de course.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'écouteurs, de casques audio ou de tout dispositif empêchant d'entendre les consignes de l'organisation est fortement déconseillée.

Les participants devront laisser la priorité aux véhicules de secours ainsi qu'aux vélos ouvrier et fermeur de course.

En cas de problème, les participants devront en informer un signaleur présent sur le parcours, qui transmettra l'information à l'organisation par radio.

Article 8 – Ravitaillement

Des ravitaillements seront mis en place aux kilomètres 2,5 et 5. Un ravitaillement sera également proposé à l'arrivée.

Article 9 – Abandon

Tout abandon devra être signalé à l'organisation ou à un signaleur.

Article 10 – Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels ou d'accident lié au non-respect du présent règlement.

Article 11 – Droit à l'image

En participant à la course, les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos et vidéos prises lors de l'événement pour la promotion de la course.

Article 12 – Acceptation du règlement

Toute inscription à La Soulacaise implique l'acceptation complète du présent règlement.